



REGLEMENT

PROGRAMME DE PARRAINAGE

ARTICLE 1 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le programme de parrainage My Home Transformation, permet aux clients de My Home Transformation de devenir parrain en recommandant nos services à un proche, qui deviendra alors son filleul.

Cette recommandation lui permettra de recevoir des récompenses détaillées ci-après, si les conditions suivantes sont respectées.

ARTICLE 2 : LE PARRAIN / LA MARRAINE

Pour être parrain/marraine le client doit respecter les conditions suivantes ;

- Être une personne physique ayant déjà acheté l'un ou plusieurs de nos services, hors bons cadeaux,
- Être à jour dans le règlement de ces prestations au moment de la recommandation d'un(e) filleul(e),
- En faire la demande auprès de My Home Transformation afin de lui transmettre un code de parrainage.

ARTICLE 3 : LE FILLEUL / LA FILLEULE

Pour être filleul/filleule, le client doit respecter les conditions suivantes ;

- N'avoir jamais été client(e) chez My Home Transformation,
- Souscrire une prestation chez My Home Transformation,
- Transmettre le code de parrainage donné par son parrain/ sa marraine.

ARTICLE 4 : MODALITES D'OBTENTION DES RECOMPENSES

Pour le parrain / la marraine :

- Son code doit être transmis à son filleul/sa filleule afin que le parrainage soit valable,
- Son filleul doit prendre une prestation chez My Home Transformation afin que le parrainage soit effectif,
- Sa récompense sera de l'ordre de 5% de la prestation choisie par son filleul ; ce pourcentage peut devenir une réduction applicable sur le prochain devis du parrain, ou être transformé en carte cadeau dans une enseigne de décoration de son choix.

Exemple ; son filleul choisit une prestation d'un montant de 500€ chez My Home Transformation. Le parrain / la marraine peut alors choisir d'obtenir 5% de remise sur sa prochaine prestation, ou bien une carte cadeau d'un montant de 25€.

Attention cet avantage n'est valable que sur le premier devis validé par le filleul/ la filleule.

Pour le filleul/ la filleule :

- Il/ elle doit mentionner le code de parrainage fourni par son parrain/sa marraine, lors du contact avec My Home Transformation,
- Il/elle bénéficiera de 5% de remise sur le total de son premier devis, quelle que soit la prestation choisie.

Attention cette offre n'est valable que sur le premier devis validé.

ARTICLE 5 : MODALITES D'UTILISATION DES RECOMPENSES

La durée de validité du code de parrainage est de 6 mois.

Une fois la carte cadeau livrée, il ne sera pas possible d'avoir une nouvelle carte cadeau si celle-ci vient à être périmée.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

En participant au programme de parrainage de My Home Transformation, les parrains et filleuls s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement.

Ce règlement est susceptible d'évoluer.

Dernière mise à jour ; 17/03/2022

